



**SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE
S.P.R. DE CARNAC**
Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
(A.V.A.P.)

**PLAN REGLEMENTAIRE
PERIMETRES ET SECTEURS DE L'A.V.A.P.**
A.V.A.P. créée le 14 février 2020

Date : 14 février 2020
Echelle : 1/7 500e
Plan d'ensemble 03

GHCEO Urbanistes
Bernard WAGON, Chargé d'étude
Valérie ROUSSET, Historienne de l'Art

Le Maire.

Ni pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 14 février 2020

À lire informatif :

- Coiffe classée au titre des Monuments Historiques
- Coiffe inscrit au titre des Monuments Historiques
- Monuments Historiques
- Sites archéologiques classés MH localisés
- Mégalithes (GHCEO) (non protégé MH et non localisés)
- Mégalithes
- Tumulus, oppida, alignements
- Canal, cours d'eau
- Vestige

Legend:

- Périmètres de l'A.V.A.P.
- Secteurs de l'A.V.A.P.
- 1ère catégorie - Patrimoine bâti exceptionnel ou particulier
- 2ème catégorie - Patrimoine bâti typique ou remarquable
- Clôture à conserver en mur
- Clôture à maintenir en mur
- Clôture par haie à maintenir
- Passages publics ou privés à maintenir
- Espace minéral protégé
- Mosaïque boisée
- Parc et jardins à dominante boisés
- Jardins d'agrément
- Haies
- ○ ○ Alignement d'arbres
- Autre isolé à maintenir
- Accès
- Infrastructure ou faisceau de vue
- Fossé
- Hors Avap

